



Tournage film publicitaire gratuitement

Par **cathy**, le **10/01/2009** à **12:34**

bonjour

nous avons tourné mon mari et moi avec notre enfant un film publicitaire pour une entreprise. Ce film est utilisé sur leur site web et lors de salons. Nous avons fait cela bénévolement sans signer de contrat il y a deux ans. ni recevoir d'indemnités. Aujourd'hui nous aimerions disposer de notre droit à l'image et ne plus être diffusé sur ce site web. Que pouvons nous faire ? quels indemnités pouvons nous demander et comment le faire ?
cordialement